



Assemblée générale

Distr. générale
12 août 2005
Français
Original: anglais

Soixantième session

Point 74 de l'ordre du jour provisoire*

Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale

Sécurité du personnel humanitaire et protection du personnel des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Au paragraphe 29 de sa résolution 59/211 du 20 décembre 2004, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixantième session, un rapport détaillé et actualisé sur la sécurité du personnel humanitaire et la protection du personnel des Nations Unies, ainsi que sur l'application de la résolution. Le présent rapport décrit les menaces dirigées contre la sécurité du personnel humanitaire et du personnel des Nations Unies au cours de l'année écoulée et rend compte de la suite donnée aux demandes et recommandations de l'Assemblée qui concernent le Département de la sûreté et de la sécurité.

Le présent rapport est le premier à avoir été établi sous les auspices du Département de la sûreté et de la sécurité, lequel a été créé par l'Assemblée générale dans sa résolution 59/276 du 23 décembre 2004, suite au rapport du Secrétaire général intitulé « Renforcement et uniformisation du système de gestion de la sécurité pour l'ensemble des organismes des Nations Unies » (A/59/365 et Corr.1).

La suite donnée à l'application de la résolution 59/276 fera l'objet d'un rapport séparé qui sera présenté à l'Assemblée générale à sa soixantième session.

Le présent rapport décrit les menaces dirigées contre la sécurité du personnel humanitaire et du personnel des Nations Unies au cours de l'année écoulée et fait le point de l'application des mesures approuvées par l'Assemblée générale à sa

* A/60/150.



cinquante-neuvième session. Étant donné que l'application de ces mesures doit s'étendre sur toute la durée de l'exercice biennal 2004-2005, il constitue en fait un rapport d'étape qui rend compte des mesures déjà prises et fournit des indications sur les mesures encore à prendre.

I. Introduction

1. Dans sa résolution 59/211 du 20 décembre 2004, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixantième session, un rapport détaillé et actualisé sur la sécurité du personnel humanitaire et la protection du personnel des Nations Unies, ainsi que sur l'application de la résolution, en lui indiquant notamment les mesures qui auraient été prises pour faire en sorte que les droits fondamentaux, privilèges et immunités du personnel des Nations Unies et autres personnels contribuant à l'exécution du mandat de l'Organisation soient pleinement respectés.

2. Le présent rapport couvre la période allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 et a été établi en consultation avec les membres du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS).

3. On trouvera un compte rendu complet de la mise en place du Département de la sûreté et de la sécurité dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Renforcement et uniformisation du système de gestion de la sécurité pour l'ensemble des organismes des Nations Unies » (A/59/365 et Corr.1).

II. Menaces dirigées contre le personnel des Nations Unies

4. Pendant toute la période à l'examen, le personnel des Nations Unies déployé dans un grand nombre d'opérations sur le terrain de par le monde a continué d'être en butte à des menaces telles que prise d'otages, violences physiques, vol à main armée, vol simple, harcèlement et détention. En Afghanistan, par exemple, il continue d'être exposé à l'enlèvement, au meurtre ou à des attaques avec des engins explosifs improvisés. Des membres du personnel des Nations Unies qui avaient été pris en otage à Kaboul en octobre et novembre 2004 ont finalement été libérés. Au cours de l'année écoulée, des centaines de membres du personnel des Nations Unies et des milliers d'agents humanitaires recrutés par des organisations non gouvernementales sur le plan international ou localement pour faire face à la crise dans la région soudanaise au Darfour ont travaillé dans des conditions d'insécurité extrême (détentions, prises d'otages, meurtres et attaques de convois).

5. Depuis 1992, 229 membres du personnel civil des Nations Unies sont morts des suites d'actes criminels. Ce chiffre n'inclut ni les militaires en uniforme ni les 26 membres du personnel civil qui ont perdu la vie dans des accidents d'avion dus à une défaillance technique. Au cours de la période à l'examen, 11 membres du personnel civil sont morts du fait d'actes criminels, dont 4 en Afrique, 3 au Moyen-Orient, 3 en Asie et 1 en Europe. Ce chiffre est à comparer aux 22 morts enregistrées au cours de la période sur laquelle portait le rapport précédent, essentiellement lors de l'attentat suicide à la bombe contre le quartier général des Nations Unies à Bagdad, le 19 août 2003. On trouvera ci-après à l'annexe I une liste récapitulative des membres du personnel qui ont perdu la vie du fait d'actes de violence au cours de la période considérée, ainsi que des indications concernant l'état actuel des procédures juridiques entamées par les États Membres concernés.

6. Les menaces les plus graves contre la sécurité du personnel et des opérations des Nations Unies continuent d'être les violences physiques, l'intimidation, le vol à main armée et le vol simple. On a ainsi enregistré 3 prises d'otages et 17 enlèvements au cours de la période à l'examen, ainsi que 4 cas de viol et 6 cas de

violences sexuelles. Au total, l'Organisation a reçu notification de 119 vols à main armée portant sur du matériel de valeur et de 9 attaques dirigées contre des convois humanitaires dans lesquelles des membres du personnel des Nations Unies ont trouvé la mort ou ont été blessés; ce chiffre est à comparer aux sept incidents de même nature signalés au cours de la période sur laquelle portait le rapport précédent.

7. Au cours de la période à l'examen, on a enregistré 123 cas de harcèlement de convois humanitaires, 205 incidents au cours desquels des membres du personnel des Nations Unies se sont vus interdits d'accès à des points de contrôle ou à des barrages routiers et 108 cas de harcèlement, d'exaction ou de violences physiques lors du passage de points de contrôle ou de barrages routiers, qui ont entraîné des retards importants. Ces chiffres ne tiennent pas compte des incidents qui se sont produits dans les territoires palestiniens occupés où le personnel de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) se heurte continuellement à des difficultés aux points de contrôle. Sans compter les incidents se rapportant à des convois humanitaires, on a enregistré 160 cas de propos injurieux menaçants, 407 cas de violences telles qu'agression physique et coups de feu et 88 menaces d'attaque terroriste contre le personnel et les installations des Nations Unies sur le terrain. En outre, il y a eu 121 effractions ou tentatives d'effraction dans des installations des Nations Unies et 333 vols simples. Le nombre élevé de ce type d'incident compromet l'efficacité opérationnelle des Nations Unies, menace la sécurité et le bien-être de leur personnel et met en péril la sécurité de leurs installations sur le terrain.

8. Bien qu'il n'existe encore aucune centrale d'information qui recenserait les menaces et incidents dont ont fait l'objet des organisations internationales, non gouvernementales et intergouvernementales, le Département de la sûreté et de la sécurité a réuni des renseignements de première main ou rapportés par des tiers concernant nombre d'incidents sérieux dans lesquels le personnel de telles organisations s'est trouvé impliqué. Au cours de la période à l'examen, il a ainsi reçu des informations détaillées sur 65 décès résultant d'actes de violence de personnes recrutées par ce type d'organisation sur le plan international ou national dont 48 rien qu'en Afghanistan, 11 dans la région soudanaise du Darfour et ses environs, 3 en Somalie, 2 en Iraq et 1 au Niger. Il importe de noter que cette liste n'est pas exhaustive car elle ne porte que sur les incidents que le Département a été à même de confirmer. De l'avis général, le nombre de décès parmi les membres du personnel de ces organisations qui ont été recrutés sur le plan national est beaucoup plus élevé que ces chiffres ne le laissent entendre mais on ne dispose à cet égard d'aucune donnée fiable. Cinq personnes travaillant pour des organisations non gouvernementales ont été arrêtées dans les territoires palestiniens occupés au cours de la période à l'examen mais on n'a aucune information sur leur sort.

9. Lors de l'établissement du présent rapport, on a classé par région géographique les incidents se rapportant à la sûreté et à la sécurité du personnel et des opérations des Nations Unies. Le plus grand nombre de prises d'otages et d'enlèvements s'est produit dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes où 14 incidents ont été signalés (8 en Haïti, 5 en Colombie et 1 dans la République bolivarienne du Venezuela). Cinq des 10 cas de viol et de violences sexuelles qui ont été recensés au total ont été enregistrés en Afrique (4 au Nigéria et 1 au Tchad). La plupart des attaques contre des convois et des opérations humanitaires dans lesquelles des membres du personnel des Nations Unies ont été blessés se sont

également produites en Afrique : sur six incidents signalés, trois se sont produits en Somalie, deux au Tchad et un au Soudan. Les violences contre les membres du personnel des Nations Unies sont particulièrement nombreuses dans divers pays africains où 241 incidents de ce genre ont été rapportés ainsi que 237 cas de vol simple.

10. Comme indiqué dans les rapports précédents, de nombreux facteurs contribuent à l'érosion de la sécurité du personnel. Les zones dans lesquelles il se voit obligé de travailler sont souvent caractérisées par des taux élevés de criminalité et de chômage, l'instabilité socioéconomique et les troubles politiques. De ce fait, non seulement le personnel des Nations Unies se trouve pris pour cible en raison de ses liens avec l'Organisation, mais il se heurte au même regain de criminalité dans les rues, de violations de domicile et d'attaques de voitures que l'ensemble de la population. Le statut des membres du personnel des Nations Unies en tant que représentants de la communauté internationale en général, ainsi que des Nations Unies en particulier, renforce par ailleurs le risque qu'ils soient pris pour cible par toutes sortes de groupes de mécontents.

III. Arrestations, détentions et restrictions diverses

11. Le nombre de membres du personnel des Nations Unies arrêtés, détenus ou portés disparus à l'égard desquels l'ONU n'a pu exercer son droit de protection est passé à 23 au cours de la période considérée contre 20 l'an dernier : 7 membres du personnel des Nations Unies sont toujours détenus en Érythrée, 4 en Afghanistan, 2 en Éthiopie, 2 au Kosovo et 1 dans chacun des pays suivants : Bangladesh, Fédération de Russie, Indonésie, Mozambique, République islamique d'Iran, Soudan et Zimbabwe. Un membre du personnel de la Banque internationale pour la reconstruction et de développement (BIRD) recruté sur le plan national, dont on est sans nouvelles depuis le tsunami qui s'est produit en décembre 2004, est la seule personne portée disparue à Sri Lanka au cours de la période qui fait l'objet du présent rapport. On trouvera à l'annexe II la liste récapitulative des membres du personnel concernés.

IV. Respect des droits fondamentaux et des privilèges et immunités du personnel des Nations Unies et personnel associé

12. Le système de gestion de la sécurité pour l'ensemble des organismes des Nations Unies s'appuie sur le principe fondamental selon lequel la responsabilité principale pour la sécurité et la protection des membres du personnel des Nations Unies et personnel associé, de leurs dépendants et de leurs biens ainsi que des biens appartenant à l'Organisation incombe au gouvernement hôte. À cet égard, au paragraphe 14 de sa résolution 59/211, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour faire pleinement respecter les droits fondamentaux, privilèges et immunités du personnel des Nations Unies et autre personnel agissant dans le cadre de l'exécution du mandat d'une opération des Nations Unies. Elle l'a également prié de chercher à faire figurer, lors de la renégociation des accords de siège et autres accords sur le statut des missions concernant le personnel des Nations Unies et son personnel associé, les dispositions

pertinentes de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies, de la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées et de la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé. Au paragraphe 15 de la même résolution, elle lui a recommandé par ailleurs de continuer à demander que les principales dispositions de la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé, notamment celles concernant la prévention des agressions contre les membres d'une opération, l'assimilation de ces agressions à des infractions pénales et l'engagement de poursuites contre leurs auteurs ou l'extradition de ceux-ci, soient incorporées dans les accords sur le statut des forces et des missions et les accords de siège qui seront négociés à l'avenir entre l'Organisation des Nations Unies et les États concernés, ainsi que dans les accords déjà en vigueur si cela s'avérait nécessaire, en ayant à l'esprit qu'il importait que ces accords soient conclus dans les meilleurs délais.

13. La liste complète de tous les accords de siège existants se rapportant au Siège de l'ONU, aux bureaux extérieurs, aux commissions régionales, aux centres d'information des Nations Unies et à plusieurs autres entités du système des Nations Unies a été établie en consultation avec le Bureau des affaires juridiques. Ces accords font à présent l'objet d'un examen approfondi dans le but de déterminer s'ils reflètent adéquatement la responsabilité du gouvernement hôte concernant la sécurité du personnel des Nations Unies. Ils pourront être actualisés et revus si nécessaire. Toutefois, d'autres formes d'accord sur les arrangements en matière de sécurité, tels des mémorandums d'accord qui compléteraient les accords passés avec le pays hôte, sont également envisagées. Il s'agit là d'un projet de longue haleine qui ne sera pas mené à bien avant de nombreuses années. L'Assemblée générale sera tenue au courant de l'avancement des travaux par le biais de rapports périodiques. Le Département continuera d'appeler l'attention du gouvernement hôte concerné sur des cas spécifiques de violation des droits fondamentaux et des privilèges et immunités du personnel des Nations Unies et autres personnes agissant dans le cadre de l'exécution du mandat d'une opération des Nations Unies.

14. L'Éthiopie, la République populaire démocratique de Corée et le Yémen continuent d'imposer des restrictions à la circulation de biens et moyens de communication essentiels à des opérations des Nations Unies en violation des conventions énumérées plus haut. En République populaire démocratique de Corée, le manque de matériel de communication résultant de retards imputables au Gouvernement a eu un effet très préjudiciable sur l'exécution des programmes des Nations Unies. Le Gouvernement éthiopien refuse de restituer du matériel de communication et de sécurité essentiel pour le bon fonctionnement de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée. Malgré des interventions au plus haut niveau de la part de responsables du système des Nations Unies et les affirmations du Gouvernement yéménite selon lesquelles le matériel essentiel serait restitué, la situation demeure non résolue.

V. Amélioration et renforcement du degré de sensibilisation aux questions de sécurité

15. Au nombre des mesures prises au Siège au cours de la période considérée afin d'accroître le degré de sensibilisation aux questions de sécurité ainsi que de susciter une prise de conscience des procédures de sécurité figurent la formation du

personnel à tous les niveaux en matière de sécurité, la révision et le renforcement des stratégies en vue de la gestion du stress consécutif à un incident critique ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de communication au service du Département. Conçus et dispensés par les responsables désignés sur le terrain, les programmes de formation constituent le premier moyen permettant au Département de faire en sorte que les fonctionnaires des Nations Unies et autres contribuant à l'accomplissement d'un mandat des Nations Unies soient informés des conditions dans lesquelles ils travailleront. De cette manière, ils sont mis au courant des coutumes et traditions du pays hôte ainsi que des normes auxquelles ils sont tenus de satisfaire, notamment celles figurant dans le droit national du pays et le droit international applicables. Cette orientation assurée au niveau du pays complète la formation de type général dispensée au personnel en matière de droits de l'homme et de droit international humanitaire par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies ainsi que par le Département des opérations de maintien de la paix, en vue d'améliorer sa sécurité et de le rendre plus efficace dans ses fonctions.

A. Programme de formation en matière de sécurité

16. Le cours informatique interactif de formation intitulé « Notions de base de sécurité sur le terrain : sécurité, santé et bien-être du personnel » reste le moyen le plus courant et le plus efficace de susciter une prise de conscience des questions de sécurité parmi les fonctionnaires des Nations Unies et au sein du personnel humanitaire. À ce jour, il est estimé que plus de 60 000 membres du personnel ont achevé le cours de formation, ainsi qu'un nombre égal ou supérieur de fonctionnaires des organisations non gouvernementales et intergouvernementales. Tous les fonctionnaires des Nations Unies sont tenus d'achever le programme une fois tous les trois ans afin de maintenir leur degré de préparation en matière de sécurité. Ce cours, qui est disponible sur CD-ROM et sur le Web, sera révisé afin de tenir compte de l'évolution survenue depuis sa mise au point en 2001. Les versions améliorées seront disponibles dans toutes les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies. Un groupe de travail interorganisations sur la formation en matière de sécurité, regroupant le Département des opérations de maintien de la paix, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Bureau de la gestion des ressources humaines, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Programme alimentaire mondial (PAM), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Département de la sûreté et de la sécurité, a recommandé de reporter à 2007 le début du processus de nouvelles certifications pour le cours de formation obligatoire, devant normalement commencer en 2006, en raison de la mise à jour et de la révision du cours.

17. Un cours de formation complémentaire en matière de sécurité destiné au personnel en poste dans les lieux d'affectation à haut risque intitulé « Advanced security in the field » (connaissances avancées en matière de sécurité sur le terrain) sera disponible en anglais et en français avant la fin de 2005 et dans les quatre autres langues durant le premier semestre de 2006.

18. Grâce à des exposés et à des discussions sur le système de gestion de la sécurité établi par les Nations Unies, le Département de la sûreté et de la sécurité a continué de soutenir directement le programme de formation crucial des

coordonnateurs résidents du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), leur apprenant ainsi les rôles et les responsabilités des responsables désignés. Ces derniers, en fait, se rendent également auprès du Département au Siège pour des séances d'information et des discussions préalablement à leur nomination et au cours de leur mandat. Ces mesures font suite à la recommandation du Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité tendant à ce que les responsables désignés reçoivent une formation obligatoire en matière de sécurité et suivent des séances d'information avant leur affectation. De surcroît, des agents de sécurité du Département ont dispensé, au cours de la période considérée, une formation dans le pays aux équipes de gestion de la sécurité dans les 15 lieux d'affectation suivants : Arabie saoudite, Bahreïn, Barbade, Bolivie, Burundi, Cameroun, Équateur, Fédération de Russie, Koweït, Liban, Maroc, Pérou, Sierra Leone, Sri Lanka et Turquie.

19. Au cours de la période à l'examen, le Département a également organisé sept stages d'orientation (cinq à New York, un au Caire et un à Chypre) à l'intention de 69 agents de sécurité nouvellement recrutés du Département ainsi que d'organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Ce programme d'orientation de cinq jours comprend des cours particuliers ou en groupe de formation intensive en matière de sécurité sur les politiques, procédures et meilleures pratiques des Nations Unies, dispensés par des agents du Département; et il offre un cadre pour des discussions approfondies entre les agents de sécurité nouvellement recrutés et les différents responsables de secteur à New York. Il prépare les fonctionnaires chargés de la sécurité sur le terrain nouvellement recrutés pour leur affectation et leur permet d'assumer plus efficacement leurs fonctions à l'égard du responsable désigné ainsi que de l'équipe de gestion de la sécurité. Des informations sur la gestion du stress, un aperçu des Nations Unies et une introduction au mandat des organismes, fonds et programmes des Nations Unies figurent actuellement dans le stage d'orientation, ainsi que cela avait été recommandé par le Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité. Des modules sur le principe de l'équité entre les sexes et la diversité culturelle sont en cours d'élaboration en vue de leur intégration au programme d'orientation à la fin de l'année 2005.

20. Dans les pays qui ne disposent pas d'un coordonnateur des mesures de sécurité sur le terrain, un fonctionnaire international, d'habitude le représentant résident adjoint du PNUD, est nommé comme agent de liaison pour les questions de sécurité dans le pays. Étant donné que ces agents de liaison ne bénéficient pas actuellement d'une formation classique, le Département a, au cours de la période considérée, organisé deux ateliers régionaux regroupant 41 participants. En vue d'améliorer le rapport coût-efficacité de ces ateliers, qui étaient financés par le Fonds d'affectation spéciale pour la sécurité des fonctionnaires du système des Nations Unies, un certain nombre de coordonnateurs des mesures de sécurité sur le terrain du Département, ainsi que des agents de sécurité de l'UNICEF, du HCR, du Département des affaires politiques, de l'OMS, du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et de l'Office des Nations Unies à Nairobi ont participé à ces ateliers, à la fois pour assurer leur recyclage et pour améliorer la coordination au niveau régional.

21. Compte tenu de la recrudescence des prises d'otages à l'échelle mondiale, le Département de la sûreté et de la sécurité a organisé en octobre 2004 son quatrième atelier sur la gestion des situations de prise d'otages. Vingt-six coordonnateurs des mesures de sécurité sur le terrain, des agents chargés de la sécurité sur le terrain

venant des organismes ainsi que des conseillers en matière de sécurité sur le terrain ou des conseillers en chef en matière de sécurité provenant du Département des opérations de maintien de la paix ont suivi avec succès ce programme intensif de cinq jours.

22. En raison du niveau de menace et de risque qui est élevé pour les Nations Unies en Iraq, il faut une formation spéciale, laquelle est dispensée à Amman en tant que préalable pour poursuivre le voyage. Au cours de la période considérée, 545 membres du personnel international ont participé à la formation initiale obligatoire sur la sensibilisation aux questions de sécurité. En outre, 23 coordonnateurs des mesures de sécurité sur le terrain, agents de sécurité et fonctionnaires chargés de la coordination des mesures de protection du Département des opérations de maintien de la paix, qui coordonnent et suivent tous les mouvements du personnel international en Iraq, ont reçu une formation à l'utilisation de lots de matériels de traumatologie. Des experts du Service médical FAO/PAM à Rome ont dispensé cette formation en novembre 2004. En consultation avec le PAM et le Département des opérations de maintien de la paix, le Département de la sécurité et de la sûreté a ultérieurement examiné et renforcé le lot de matériels dont l'utilisation a nécessité la révision des normes de formation. Ce lot de matériels médicaux est mis à la disposition des organismes, fonds et programmes des Nations Unies par l'intermédiaire d'un contrat du Département des opérations de maintien de la paix pour l'acquérir et le reconstituer.

23. Au cours de la période à l'examen, le Département a continué de dispenser une formation spécifique sur demande et lorsque c'était possible aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies. En témoigne la fourniture d'une assistance pour appuyer les activités suivantes : des ateliers de l'OIT pour l'Europe occidentale, l'Europe centrale et l'Asie; un atelier du Centre d'information humanitaire du Bureau de la coordination des affaires humanitaires à Londres, un atelier organisé à Turin (Italie) à l'intention du programme des administrateurs auxiliaires du Département des affaires économiques et sociales; des ateliers au Caire à l'intention du bureau régional du PNUD pour les États arabes et un atelier à Dakar et à Nairobi à l'intention des représentants résidents adjoints du PNUD.

24. Les publications et la promotion auprès des universités constituent des aspects importants des activités de formation et de promotion du Département. Celui-ci continue de distribuer la brochure intitulée « Security in the field » (Mesures de sécurité sur le terrain) aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies ainsi qu'à d'autres organisations du système. En 2004, il a distribué 24 434 exemplaires de la brochure pour donner suite à 106 demandes distinctes. Une nouvelle brochure sur l'évolution récente du système de gestion de la sécurité établi par les Nations Unies est en cours d'examen et sera distribuée dans un format facile à consulter. Le Département a également distribué 11 160 cartes récapitulatives concernant les situations de prise d'otages, dans les six langues officielles de l'Organisation, pour répondre à 36 demandes. En ce qui concerne la promotion auprès des universités, le Département facilite des études à l'Université Harvard afin de mettre en place un centre d'excellence pour la gestion de la sécurité et à l'Université de New York pour mettre au point un cours de base sur la perception du risque par le personnel des Nations Unies grâce à l'analyse statistique.

25. La collaboration étendue entre le Département de la sûreté et de la sécurité et le Département des opérations de maintien de la paix en matière de formation s'est

poursuivie au cours de la période à l'étude sur la mise au point de modules de formation en matière de sécurité à l'intention des experts et des hauts cadres des missions. En juin 2005, un atelier commun à l'intention des agents de sécurité en chef a été organisé à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie), l'objectif premier étant de déterminer et de résoudre les questions liées à la mise en œuvre d'un système unifié de gestion de la sécurité dans lequel missions de maintien de la paix et organismes, fonds et programmes des Nations Unies seront présents dans le même lieu d'affectation.

B. Gestion du stress consécutif à un incident critique

26. De juin 2004 à juin 2005, le Groupe de gestion du stress a fourni des services à 4 387 fonctionnaires du monde entier, dont 878 ont reçu des services de soutien directs en réponse à des incidents critiques. Les conseillers du Département ont été déployés dans cinq pays touchés par le tsunami et ont procédé à des évaluations rapides, qui ont débouché sur des recommandations détaillées concernant les besoins psychosociaux du personnel liés au stress et à sa sécurité personnelle. Ces recommandations ont été acceptées et appliquées par les équipes de gestion de la sécurité et un groupe de gestion du stress comprenant un conseiller international et trois conseillers locaux a été créé en Indonésie afin d'assurer un appui à long terme au personnel. Le Groupe de gestion du stress du Département a continué à mener des activités préventives dans plus de 20 pays hautement prioritaires et a organisé des séances de formation à la gestion du stress et des séances sur les services de soutien à l'intention des équipes de gestion de la sécurité, des coordonnateurs des mesures de sécurité sur le terrain, des membres de groupes d'aide mutuelle et d'autres fonctionnaires des Nations Unies, ce grâce à des exposés et à des discussions sur le système de gestion de la sécurité établi par les Nations Unies. Le Groupe a également fourni un appui technique aux équipes de pays des Nations Unies chargées des aspects humanitaires et du développement pour la gestion du stress cumulatif et des conflits entre le personnel et les responsables des organismes des Nations Unies. Ces efforts ont permis de satisfaire les besoins en matière de gestion du stress de 3 490 fonctionnaires. La formation a représenté 61 % des activités préventives et a concerné 2 134 fonctionnaires.

27. En outre, le Groupe a directement prêté assistance à des bureaux de pays afin de renforcer leur capacité de répondre de façon plus efficace aux besoins psychosociaux du personnel, notamment par la création de groupes ou de cellules de gestion du stress en Côte d'Ivoire, en Inde et à Gaza, et le recrutement d'un conseiller local dans chaque pays ou secteur par l'équipe de gestion de la sécurité. Une formation à l'aide mutuelle a été organisée dans certains pays, en collaboration avec le PAM et le HCR. S'inspirant des enseignements tirés des activités précédentes, le Groupe s'est également employé à élaborer des instructions permanentes sur la gestion du stress afin de mieux accomplir son mandat. Il a appliqué les méthodes permettant d'harmoniser les stratégies des Nations Unies pour l'intervention des conseillers dans les situations d'urgence en présentant les instructions permanentes à la réunion annuelle du Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité, en préconisant la création d'un groupe de travail interorganisations sur la gestion du stress et en organisant une réunion commune des conseillers du Secrétariat en juillet 2005. Ces activités ont permis entre autres de

constituer un corps de conseillers du Secrétariat de l'ONU, comprenant 15 experts répartis de façon stratégique en cellules régionales d'intervention en cas de stress.

C. Stratégie de communication

28. Le Département de la sûreté et de la sécurité a mis au point une stratégie multidimensionnelle pour la communication, le partage de l'information et la rétroaction, dans des circonstances normales, aussi bien qu'en période de crise. À cette fin, le site Web a été revitalisé et son expansion se poursuivra, une section spéciale étant consacrée aux professionnels de la sécurité. La création d'un portail sécurisé a été autorisée afin de rendre le site Web accessible via Internet au personnel des Nations Unies. Ceci résout le problème de la fourniture de l'accès aux bulletins concernant les voyages et les habilitations de sécurité aux parties concernées se situant en dehors de l'extranet du système des Nations Unies. Un bulletin mensuel sur les progrès accomplis par le Département et les questions connexes a été lancé et fait l'objet d'une large distribution.

29. Le Département parraine un groupe d'information sur la sécurité comprenant les bureaux et les départements suivants du Secrétariat : Département des affaires politiques, Département des opérations de maintien de la paix, Département de la sûreté et de la sécurité et Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Ce groupe tient une réunion thématique mensuelle pour procéder à un échange de vues et d'informations sur la sécurité. Un répertoire de responsables de pays et de région dans les départements susmentionnés a été mis au point afin de faciliter la collaboration, la liaison et la communication.

VI. Conformité aux normes opérationnelles

30. De grands progrès ont été accomplis en ce qui concerne la mise au point et la diffusion de méthodes standard d'évaluation des menaces et des risques. Conformément à ces nouvelles méthodes, les normes minimales de sécurité opérationnelle sont élaborées sur le terrain puis approuvées par le Département de la sûreté et de la sécurité à la lumière des résultats spécifiques de ces évaluations. La procédure d'évaluation des menaces et des risques, ou procédure de gestion des risques en matière de sécurité, fait désormais partie intégrante du programme d'accueil de cinq jours et comprend des travaux pratiques axés sur l'action sur le terrain. Le Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité a accueilli ce processus avec satisfaction et l'a approuvé en tant que moyen de moduler les mesures d'atténuation des risques en fonction des besoins, ce qui permet aux entités concernées d'assurer une présence continue dans les zones où l'insécurité est extrême ou de ménager un accès vers ces zones, comme l'exige souvent leur mandat.

31. Un module interactif d'initiation à la gestion des risques a été incorporé dans le nouveau CD-ROM pédagogique destiné au personnel des Nations Unies et intitulé « Advanced security in the field » (connaissances avancées en matière de sécurité sur le terrain) qui est actuellement en cours de production et devrait paraître vers la fin de 2005. Des modules et supports de formation standard devraient être mis au point en matière de gestion des risques au cours de la période qui fera l'objet du prochain rapport; ce matériel sera diffusé à tous les niveaux.

32. Le Département de la sûreté et de la sécurité approuve et appuie pleinement la démarche dynamique adoptée par les sièges de l'ONU, les bureaux extérieurs, les institutions, fonds et programmes ainsi que les missions du Département des opérations de maintien de la paix, en ce qui concerne l'application et le respect des normes minimales de sécurité opérationnelle. Lorsque ces normes s'appuient sur une évaluation des risques correctement menée selon les nouvelles méthodes en vigueur, elles ont montré qu'elles étaient un outil efficace d'atténuation des risques et donc qu'elles facilitaient l'exécution des programmes. En reliant plus fermement ces normes minimales au modèle de gestion des risques, on a conçu une méthode d'évaluation des risques adaptée aux conditions locales, plus souple et plus modulable, qui présente en outre l'avantage d'asseoir les demandes de financement dans ce domaine sur une base plus convaincante.

33. Tous les lieux d'affectation ont maintenant adopté des normes minimales de sécurité opérationnelle correspondant aux pays où ils sont situés et font rapport en conséquence. L'application de ces normes demeure toutefois inégale. Tous les responsables désignés et toutes les équipes de gestion de la sécurité reconnaissent l'importance fondamentale de ces normes lorsqu'il s'agit d'atténuer les risques et ont mis en place des plans d'application, y compris des allocations budgétaires et de ressources. Le Groupe de la mise aux normes, de l'évaluation et du suivi, dont la création est également prévue dans le cadre du développement du Département de la sûreté et de la sécurité, renforcera le soutien sur le terrain tout en contribuant à mobiliser un appui au niveau central pour que ces normes soient davantage respectées.

VII. Collaboration et coopération dans le domaine des mesures de sécurité

A. Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité

34. Le Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité, qui est un sous-comité du Comité de haut niveau chargé des questions de gestion du Conseil des chefs de secrétariat, joue un rôle central lorsqu'il s'agit d'améliorer la cohésion du système de gestion de la sécurité dans l'ensemble des organismes des Nations Unies, de lui imprimer une direction et de donner aux intéressés le sentiment d'être maîtres du processus. Lors de sa réunion annuelle, il a formé un certain nombre de comités qu'il a chargés d'examiner des questions de sécurité d'une importance cruciale, notamment la participation d'entités extérieures au système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies, l'informatique, le développement de la gestion des risques en matière de sécurité, la sûreté, les leçons à tirer de l'expérience, les normes minimales de sécurité opérationnelle, les principes directeurs à appliquer aux opérations de sécurité, y compris l'examen des phases de sécurité, la gestion du stress consécutif à un incident critique et la formation. Ces sous-comités s'ajouteront au sous-comité chargé de la sécurité aérienne et au sous-comité chargé de la réponse aux crises qui entraînent de lourdes pertes en vies humaines qui sont déjà opérationnels. En application du paragraphe 14 de la section XI de la résolution 59/276 et du paragraphe 16 de la résolution 59/211 de l'Assemblée générale, le Réseau a également approuvé un

cadre de responsabilisation révisé qu'il présentera au Comité de haut niveau chargé des questions de gestion.

35. À sa séance d'avril 2005, le Réseau a de nouveau pris acte des recommandations relatives aux habilitations de sécurité et au suivi des membres du personnel contenues dans le rapport du Groupe d'enquête indépendant sur la sécurité et la sûreté du personnel des Nations Unies en Iraq, daté d'octobre 2003. À cet égard, deux prototypes de système de gestion de la sécurité – l'un concernant les habilitations de sécurité et le suivi des membres du personnel, l'autre concernant la notification des incidents en matière de sécurité – ont été mis au point et seront présentés au Réseau. Ces systèmes, accessibles à partir de portails sécurisés, offriront des informations cruciales relatives à la sécurité, telles que les consignes de sécurité à l'intention des voyageurs du Département de la sûreté et de la sécurité, les phases de sécurité, les centres de liaison dans les différents pays et les coordonnées des personnes à contacter.

36. Le système intégré d'habilitation et de suivi en matière de sécurité est une application Web résidant sur un serveur central qui permettra aux membres du personnel des Nations Unies d'enregistrer les coordonnées des personnes à contacter en cas d'urgence ainsi que de déposer leurs demandes de voyage et d'habilitation de sécurité. Les responsables désignés et les coordonnateurs des mesures de sécurité sur le terrain recevront ces demandes sous forme de listes récapitulatives; ils devront les examiner, puis les approuver ou les rejeter. Cette application offrira également des informations sur les vols, hôtels, itinéraires et autres précisions concernant les déplacements du personnel. Elle répondra aux préoccupations des membres du personnel et de leur famille en permettant au Département de la sûreté et de la sécurité de les suivre dans leurs déplacements, où qu'ils aillent, et de savoir à tout moment où ils se trouvent.

37. Le système de notification des incidents en matière de sécurité est une application Web résidant sur un serveur central conçue pour permettre aux coordonnateurs des mesures de sécurité sur le terrain de signaler les incidents dans lesquels des membres du personnel des Nations Unies seraient impliqués. La notification et le classement de ces incidents se fera sur le Web, de manière normalisée et simplifiée, ce qui permettra d'évaluer plus rapidement les menaces. Un outil de partage des informations en collaboration d'égal à égal figure en outre désormais dans la panoplie informatique standard des coordonnateurs et membres des services de sécurité autorisés. Cet outil formera d'ailleurs la base du futur Centre d'opérations d'urgence virtuelle dans lequel seront intégrés des systèmes d'information géographique et de positionnement universel.

B. Collaboration entre le système des Nations Unies et les organisations non gouvernementales dans le domaine de la sécurité

38. Au cours de la période qui fait l'objet du présent rapport, le système des Nations Unies a continué de travailler en étroite collaboration avec des organisations non gouvernementales (ONG) et intergouvernementales dans le domaine de la gestion de la sécurité. Au niveau des sièges, le Département de la sûreté et de la sécurité a forgé une relation de travail étroite avec le consortium d'ONG InterAction (seul consortium de ce type à être doté d'un coordonnateur

spécialement chargé de la sécurité) de façon à partager l'information et à coordonner les efforts visant à garantir la sécurité du personnel. Il cherche à développer les contacts de ce genre, l'idée étant que des représentants de tous les principaux consortiums d'ONG participent tous les mois à une téléconférence.

39. Le Département a collaboré étroitement avec une équipe du Comité permanent interorganisations sur la collaboration en matière de sécurité entre l'ONU et les ONG, créée à la suite du forum humanitaire de haut niveau organisé à Genève, le 31 mars 2004, par le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence. L'objectif de cette équipe était d'évaluer la suite donnée à la série de recommandations que le Comité permanent interorganisations avait formulées en 2001 en vue de renforcer une telle collaboration. L'équipe a conclu que les recommandations du Comité étaient toujours pertinentes mais qu'il fallait leur faire à nouveau une certaine publicité et s'assurer le concours de toutes les parties concernées pour leur donner toute leur efficacité. Le Département a entériné les conclusions de l'équipe et collaborera étroitement avec tous les intéressés à faire en sorte que ces recommandations soient appliquées.

40. Le Soudan est le théâtre d'une collaboration dynamique entre le système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies et les ONG internationales. Au cours de la période à l'examen, l'alliance d'ONG humanitaires InterAction a travaillé avec le Département à un mécanisme de sécurité des ONG pour le Soudan qui faciliterait l'accès de ces organisations à des informations des Nations Unies concernant les risques en matière de sécurité ou les incidents suscitant des préoccupations communes. Des ONG ont lancé des initiatives semblables, avec le plein appui du Département, dans d'autres zones en crise, par exemple en Afghanistan, dans la région pakistanaise du Balouchistan, dans la région indonésienne de Banda Aceh, en Iraq et en Somalie, ou envisagent de le faire.

VIII. Observations et recommandations

41. **Bien que l'Organisation n'ait pas connu de nouvelle attaque catastrophique comme celle qui s'est produite à Bagdad le 19 août 2003, l'année écoulée a encore une fois été marquée par des menaces sérieuses et des risques considérables. En Afghanistan, les activités électorales des Nations Unies ont été délibérément visées pendant toute la période des élections d'octobre 2004, et sont de nouveau menacées. En Iraq, des membres du personnel continuent d'être en proie à l'hostilité persistante de groupes armés farouchement opposés à leur mission et doivent donc vivre et travailler assujettis à un régime extrêmement rigoureux en matière de sécurité, ce qui complique gravement leur tâche et leur rend la vie très difficile. Bien que la violence organisée ait quelque peu diminué, le banditisme ne laisse toujours aucun répit aux opérations humanitaires dans la région soudanaise du Darfour. Les conditions de sécurité au Liban, où l'ONU doit s'acquitter de tâches nouvelles extrêmement délicates, sont précaires. Cambriolages, vols à main armée, harcèlement aux points de contrôle et menaces d'attaque ou de prise d'otages sont monnaie courante dans bien des zones où la présence de l'ONU est indispensable depuis longtemps et continue de l'être. S'ils ont épargné les installations des Nations Unies, de récents actes de terrorisme international**

laissent présager que les risques vont encore s'étendre et qu'aucun pays ni aucune activité ne sera à l'abri.

42. Dans le rapport sur le renforcement et l'uniformisation du système de gestion de la sécurité pour l'ensemble des organismes des Nations Unies qu'il a présenté à l'Assemblée générale, le Secrétaire général a dit que, face à une menace à l'échelle mondiale, il fallait mettre en place un système de gestion de la sécurité plus professionnel qui soit suffisamment souple pour permettre des réactions efficaces, en fonction d'une analyse continue de la situation et que, pour y parvenir, il fallait davantage de personnel et un appui technique approprié. À cet égard, je voudrais, au nom de tous les membres du personnel des Nations Unies, exprimer à l'Assemblée générale notre immense gratitude pour le soutien énergique qu'elle nous a apporté en adoptant la résolution 59/276 le 23 décembre 2004. Le nouveau Département de la sûreté et de la sécurité a entrepris, dans les six mois qui ont suivi sa création, un programme d'exécution vigoureux dont on trouvera une description plus détaillée dans un rapport séparé qui sera présenté à l'Assemblée en application du paragraphe 57 de ladite résolution. Ce vaste programme s'appuie au premier chef sur les gouvernements hôtes, en insistant sur l'amélioration des liens de coopération et la collaboration avec les pays où il existe des structures de sécurité bien développées. Pour les autres pays, dans lesquels les organismes des Nations Unies doivent davantage compter sur leurs propres ressources, l'accent est mis sur l'amélioration de la capacité de réponse et de l'efficacité opérationnelle, l'intégration plus poussée des structures et activités de sécurité des Nations Unies là où cela permet de réaliser des économies et l'examen de l'adéquation aux menaces des techniques et pratiques en matière de sécurité ou la mise au point de nouvelles techniques et pratiques. Le premier but du système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies, sous les auspices du Département de la sûreté et de la sécurité, est de permettre au Secrétariat, ainsi qu'aux institutions, fonds et programmes des Nations Unies, de s'acquitter en toute sécurité des tâches qui leur sont confiées sur le terrain.

43. Les difficultés rencontrées dans certains pays pour obtenir l'autorisation d'importer du matériel de communications demeurent très préoccupantes. Comme une telle situation continue de soulever de vives inquiétudes quant à l'état de santé et à la sûreté des membres du personnel des Nations Unies, tous les États Membres qui ont imposé de telles restrictions sont instamment priés de les lever immédiatement.

44. Certains gouvernements hôtes persistent depuis longtemps à refuser de fournir des informations à jour en cas d'arrestation ou de détention de membres du personnel des Nations Unies recrutés localement et très peu nombreux sont les pays à avoir enquêté pleinement sur les attaques perpétrées contre des membres du personnel des Nations Unies recrutés sur le plan international ou localement et personnel associé ou les menaces dont ces personnes ont fait l'objet, ou à avoir demandé des comptes à ceux qui se sont rendus coupables de tels actes, en application du droit international et de la législation nationale. La recrudescence des prises d'otages et des enlèvements au cours de la période à l'examen est particulièrement troublante et les États Membres sont priés de prendre toutes les mesures nécessaires pour rendre justice aux victimes. Bien que le système des Nations Unies puisse beaucoup faire pour former et équiper son personnel de façon qu'il soit à même de

travailler en sécurité dans des endroits dangereux, et s'y emploie activement, la culture de responsabilité créée par les États Membres, les autorités locales et les dirigeants à tous les niveaux demeure le moyen le plus sûr de permettre au personnel des Nations Unies de mettre leur courage et leur engagement au service des besoins du monde.

45. Bien que le nombre d'incidents de sécurité où des membres du personnel des Nations Unies sont impliqués paraisse avoir augmenté, cet état de choses s'explique très vraisemblablement par un déploiement accru sur le terrain et par l'amélioration des moyens de notification dont dispose le système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies grâce aux mesures prises par l'Assemblée générale depuis 2001. Il est évident en outre que le renforcement des capacités d'évaluation des risques, la formation continue à la sécurité et une meilleure application des normes minimales ont suscité un regain de confiance parmi les membres du personnel et leur ont permis de travailler dans de bonnes conditions de sécurité dans des zones à haut risque. À cet égard, l'intérêt et le soutien continus des États Membres sont vivement appréciés.

Annexe I

Membres du personnel civil qui ont perdu la vie pendant la période à l'examen (1^{er} juillet 2004-30 juin 2005)

<i>Nom</i>	<i>Nationalité/organisation</i>	<i>Lieu et date de l'incident</i>	<i>Cause</i>	<i>Action en justice</i>
Getogazom, Magomed	Fédération de Russie/Bureau de la coordination des affaires humanitaires	Nazran, Ingouchie (Russie), 22 juin 2004	Tué par balle	Aucune information
Mohaisin, Abdulnabi Hanoon Uda	Iraq/Programme alimentaire mondial	Najaf (Iraq), 26 août 2004	Tué par balle	Aucune information
Maiga, Amadou Abdoulaye	Sénégal/Opération des Nations Unies au Burundi, Volontaires des Nations Unies	Bujumbura, 26 septembre 2004	Tué par balle	Aucune information
Bufigi, Georges Butakiro	Congo/Organisation mondiale de la santé	Goma (République démocratique du Congo), 3 octobre 2004	Tué par balle	Aucune information
Zaqout, Maher Mahmoud	Palestine/Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	Camp de Jabalia (Gaza), 10 octobre 2004	Tué par une explosion	Aucune information
Walker, Laura	Afrique du Sud/Banque mondiale	Bangkok, 8 décembre 2004	Poignardée	Aucune information
Wehadi, Arij	Palestine/Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	Gaza, 9 décembre 2004	Poignardé	Aucune information
Mmbulika, Eric	Kenya/Fonds des Nations Unies pour l'enfance	Nairobi, 4 janvier 2005	Tué par balle	Aucune information
Veron, Lisa	Suisse/Organisation mondiale de la santé	Harare, 10 janvier 2005	Poignardée	Affaire déférée à la Haute Cour
Fazlulhaq	Afghanistan/Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	Kaboul, 28 mars 2005	Poignardé	Aucune information
Swe, Tint	Myanmar/Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	Kaboul, 7 mai 2005	Tué par une explosion	Aucune information

Annexe II

**Liste récapitulative des fonctionnaires arrêtés, détenus ou portés disparus
à l'égard desquels l'ONU et les institutions spécialisées et organismes apparentés
n'ont pu exercer pleinement leur droit de protection**

<i>Nom</i>	<i>Organisation</i>	<i>Lieu et date de l'incident</i>
Jabar, Abdul	Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan	Arrêté en Afghanistan le 18 avril 2005
Ahmed, Shikh	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	Arrêté en Afghanistan le 23 août 2004
Javed, Javed	Programme des Nations Unies pour le développement	Arrêté en Afghanistan le 18 mai 2005
Karim, Abdul	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	Arrêté en Afghanistan le 23 août 2004
Christi, Mahmud Hasan	Programme des Nations Unies pour le développement	Arrêté au Bangladesh le 13 mars 2005
Fissehaie, Bemnet	Fonds des Nations Unies pour l'enfance	Arrêté en Érythrée le 10 février 2005
Kahssay, Tzeggai	Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée	Arrêté en Érythrée le 30 juin 2005
Yamane, Tesfamariam	Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée	Arrêté en Érythrée le 14 mai 2005
Hagos, Temesghen	Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée	Arrêté en Érythrée le 2 juillet 2004
Tilahun, Senai	Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée	Arrêté en Érythrée le 27 août 2004
Fanuel, Kifleyesus	Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée	Arrêté en Érythrée le 4 août 2005
Habte, Biniam	Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée	Arrêté en Érythrée le 30 avril 2004
Demissie, Shimelis	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	Arrêté en Éthiopie le 11 février 2005
Aman, Mesfin	Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée	Arrêté en Éthiopie le 6 juin 2005
Faqih, Farid	Programme alimentaire mondial	Arrêté en Indonésie le 26 janvier 2005
Saifi Nejad, Fereydoon	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	Arrêté en République islamique d'Iran le 2 juin 2005
Mehani, Aber	Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo	Arrêté au Kosovo le 8 juillet 2004
Sejdijal, Elvis	Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo	Arrêté au Kosovo le 14 décembre 2004
Americano, Abdul	Bureau de la coordination des affaires humanitaires	Arrêté au Mozambique le 28 décembre 2004
Khoutiev, Moussa	Département de la sûreté et de la sécurité	Arrêté en Fédération de Russie le 3 février 2005

<i>Nom</i>	<i>Organisation</i>	<i>Lieu et date de l'incident</i>
Biazen, Ayalneh	Programme alimentaire mondial	Arrêté au Soudan le 24 mars 2005
Misipa, Hamadziripi	Organisation mondiale de la santé	Arrêté au Zimbabwe le 14 février 2005
Nom inconnu	Banque internationale pour la reconstruction et le développement	Porté disparu après le tsunami, à Sri Lanka, en décembre 2004